

**PARTENARIAT**PUBLIC
PRIVÉ

L'IPPP

en quelques mots...

Qu'est-ce que l'Institut pour le partenariat public-privé (IPPP)

L'Institut pour le partenariat public-privé est un organisme sans but lucratif voué à la promotion du partenariat public-privé (PPP) comme une alternative pour améliorer la prestation des services publics au Québec. L'Institut est un organisme indépendant qui encourage le dialogue et exclut la privatisation de sa définition d'un PPP.

Qui est membre de l'IPPP?

L'IPPP peut compter sur l'apport dynamique de plus de 100 membres. Ceux-ci sont issus du secteur privé, du secteur public et parapublic ainsi que du secteur institutionnel. Ils présentent des intérêts très diversifiés, mais particulièrement ceux reliés aux domaines suivants :

*Transport ▼ Infrastructures urbaines ▼ Immobilier
Santé ▼ Technologies de l'information ▼ Éducation*

Quels sont les objectifs de l'IPPP?

- sensibiliser les décideurs publics et privés et la population en général aux avantages découlant du PPP;
- développer et proposer des cadres de référence facilitant le développement du PPP au Québec;
- identifier et faire connaître les expériences de PPP dans le monde.

Pour ce faire, l'IPPP organise des colloques et des rendez-vous thématiques sur le partenariat, fait des représentations auprès des décideurs gouvernementaux et diffuse de l'information à ses membres et au public en général.

Quelle la définition des PPP selon l'IPPP?

L'Institut n'a pas une position dogmatique à l'égard des PPP. Nous estimons que toute possibilité de PPP doit être étudiée au cas par cas, au mérite. L'option des PPP ne doit être retenue que si elle présente une véritable valeur ajoutée. Le PPP doit être une solution gagnante tant pour les partenaires privés ou publics que pour la population québécoise. La privatisation des services publics n'est nullement une forme de PPP.

L'Institut, ouvert au débat et aux échanges, invite donc tous les citoyens à prendre la parole concernant les orientations déterminantes dans l'évolution et le développement de la société québécoise.

Pourquoi l'IPPP promeut-il un PPP à la québécoise?

L'IPPP est lucide et, selon nous, il faut adopter des solutions énergiques, voire difficiles pour faire face aux défis nombreux auxquels la société québécoise est confrontée. Dans cette perspective, le PPP n'est ni un remède miracle, ni une panacée; mais il constitue un puissant outil d'optimisation et d'amélioration des services publics, s'il est bien utilisé et respecte des règles de transparence. L'Institut souhaite s'associer à tous ceux qui recherchent l'intérêt public à travers un échange continu et direct des meilleures formules pour assurer un développement socio-économique vigoureux et harmonieux. En définitive, un PPP à la québécoise ne serait-il pas une formule à rechercher? Dans une telle perspective, le fait de pouvoir s'inspirer de nombre d'expériences à travers le monde est un atout majeur.

Les Québécoises et Québécois sont-ils prêts à accepter des PPP?

Un sondage Léger Marketing réalisé en 2005 révèle que les Québécoises et les Québécois portent un jugement lucide à l'égard des PPP et se montrent favorables aux projets de partenariat public-privé. De plus, 75 % d'entre eux sont d'avis que le Québec devrait procéder rapidement à la mise en œuvre de PPP. Ce sondage, commandé par l'IPPP, dévoile que les Québécois sont ouverts à l'égard des PPP. Nous croyons désormais nécessaire que les débats sur le développement des services publics du Québec tiennent compte de l'opinion de la population et de l'intérêt public, ce que nous tentons de faire en organisant des rencontres d'échanges sur les PPP.

Le sondage révèle que les répondants sont plus particulièrement ouverts aux PPP pour la prestation de certains services. Lorsqu'on offre aux répondants trois choix de réponse quant au rendu d'un type de service, soit par le « public seulement », « par PPP », ou par « privé seulement », on obtient, dans plusieurs secteurs, une cote importante en faveur des PPP : 43 % sont en faveur du mode PPP pour les services auxiliaires dans le secteur de la santé (tests de laboratoire, buanderie et cafétéria d'hôpital...); 45 % le sont pour la construction et l'entretien des immeubles et installations publics (hôpitaux, centres d'accueil, écoles, centres correctionnels); 43 % sont en faveur des PPP dans les infrastructures de transport (ponts, autoroutes, rues et trottoirs). Les résultats sont encore plus révélateurs lorsqu'on tient compte des répondants qui sont en faveur de la prestation de certains services publics par le privé seulement.

Méthodologie : Les entrevues téléphoniques ont été réalisées du 11 au 24 avril 2005 auprès d'un échantillon aléatoire de 905 répondants, âgés de 18 ans ou plus, pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Les résultats sont pondérés selon les régions, l'âge, la langue maternelle et le sexe. La durée moyenne des entrevues a été de 10,1 minutes. La marge d'erreur maximale de $\pm 3,3$ %, 19 fois sur 20.

Pourquoi ce soudain engouement pour les PPP?

La collaboration publique-privée pour la réalisation d'une infrastructure ou la livraison d'un service public n'est pas chose récente au Québec. C'est ainsi qu'en décembre 1870, l'Assemblée législative autorisait Pierre Narcisse Massicotte à ériger, bâtir, entretenir et soutenir à ses frais un pont sur la rivière Batiscan et à percevoir en conséquence un droit de péage. Dans le domaine du loisir et de la récréation, il y a belle lurette que les municipalités ont recours au secteur privé, à but non lucratif comme à but lucratif, pour fournir nombre de services et d'équipements à nos concitoyens. D'autres secteurs de l'activité municipale, comme ceux des eaux usées et des bibliothèques ont pu aussi bénéficier de ce concours privé. Mais c'est avec l'adoption en 2000 de la Loi sur le PPP en matière d'infrastructure de transport qu'une reconnaissance du partenariat - plus formelle et au plus haut niveau - est apparue chez nous. Certes quelques projets avaient été pendant un bon moment considérés comme des percées intéressantes et à cet égard souvent cités par le prédécesseur de la nouvelle Agence des partenariats public-privé, le Bureau des partenariats d'affaires du secrétariat du Conseil du trésor; on peut penser ici entre autres au projet d'entretien routier de St- Louis de France et à Placement - Québec. D'autres projets, enfin, s'ils avaient vu le jour au plan local dans une relative discrétion n'en étaient pas moins de réels projets de coopération publique-privée : apports réciproques de chacun des partenaires et incitatifs à la performance figuraient entre autres déjà au menu.

Pourquoi un PPP peut être plus efficace qu'un mode conventionnel?

Si la nouvelle méthode de financement est d'abord ce qui est recherché, il ne faut pas sous-estimer d'autres avantages évoqués dans de nombreux rapports, en particulier ceux de l'Auditeur général de Grande-Bretagne. A maintes reprises, on a pu ainsi souligner que par rapport au mode conventionnel de gestion, la nouvelle approche fait en sorte que les projets soient livrés dans une proportion nettement plus grande et à temps et selon le budget initial.

On peut alors affirmer sans se tromper que le succès d'un PPP vient en bonne partie du fait qu'il introduit dans le processus une grande discipline, vu les risques impliqués. Les étapes préparatoires à la mise en place d'un PPP majeur sont longues et exigeantes. D'autres avantages sont par ailleurs souvent relevés : introduction plus hâtive qu'en mode conventionnel d'éléments innovateurs, gestion optimisée, prise en compte d'un ouvrage sur l'ensemble de sa durée de vie. A noter enfin la disponibilité des capitaux privés (des Caisses de retraite et d'autres fonds majeurs) qui, faute de projets en nombre suffisant au Canada, se tournent vers des projets ailleurs dans le monde. Cela est particulièrement paradoxal en regard d'une dégradation continue de plusieurs de nos infrastructures.